



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20251008-530\_2025-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2025  
Date de réception préfecture : 14/10/2025

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

### Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

### POINT N° 530

#### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2025

Mme la Maire expose :

*Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.*

*Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 Juillet 2025.

Délibération adoptée à 25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Eric FREYBURGER et Lubisa IDOUX).

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN